

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR®

**Le 15 décembre 2014**

## **Mise à jour de codes (version 008.050.004)**

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le vendredi 2 janvier 2015.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 2 janvier 2015 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR.
2. Sélectionnez le menu Fichier.
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.050.004.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les directives ci-dessous pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran.
2. Sélectionnez le menu Programmes.
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

## **Dossier dont l'état est TMP**

Tous les dossiers sauvegardés mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le mercredi 31 décembre 2014 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, mettez le projet en évidence, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

## **Résumé des modifications relatives à la mise à jour de codes**

### **Modification du barème des droits d'une autorité réglementaire**

#### **Rajustement des frais exigibles par l'AMF**

Le 1er janvier 2015, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») rajustera de 1,06% certains frais exigibles, en particulier ceux prévus par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Ce rajustement est lié à l'adoption, le 11 juin 2010, du projet de loi intitulée *Loi mettant en oeuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette*. Cette loi vient modifier la *Loi sur l'administration financière* et fait en sorte que les frais perçus par l'AMF seront désormais rajustés le 1er janvier de chaque année.

Pour connaître le nouveau montant des frais, veuillez consulter la section 1.1 du bulletin de l'AMF daté du 18 décembre 2014 (vol. 11, n° 50), accessible sur le site Web de l'AMF à l'adresse [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca) (en français seulement). À compter du 1er janvier 2015, vous pourrez également connaître les frais exigibles en vous reportant au chapitre II du titre VI du *Règlement sur les valeurs mobilières*, qui se trouve sur le site Web de l'AMF, ainsi qu'au Guide des droits de dépôt réglementaires SEDAR, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

## SEDAR.com

À compter du vendredi 2 janvier 2015, vous trouverez la mise à jour du document suivant sur notre site Web [www.sedar.com/sedar/sedar\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm).

- Barème des droits des Commissions et Place de marché

### Jours fériés en 2015

Veillez trouver ci-dessous la liste des jours fériés en 2015 ainsi que la disponibilité du serveur SEDAR.

JOUR FÉRIÉ	DATE DU CONGÉ	DISPONIBILITÉ DU SERVEUR
Jour de l'An	1er janvier	Non disponible
Jour de la famille (BC)	9 février	Disponible
Jour de la famille (AB, SK, ON)	16 février	Disponible
Vendredi saint	3 avril	Non disponible
Lundi de Pâques	6 avril	Disponible
Fête de la Reine/Journée nationale des Patriotes	18 mai	Non disponible
Saint-Jean-Baptiste	24 juin	Disponible
Fête nationale	1er juillet	Non disponible
Congé civique	3 août	Disponible
Fête du travail	7 septembre	Non disponible
Action de grâce	12 octobre	Non disponible
Jour du Souvenir	11 novembre	Disponible
Noël	25 décembre	Non disponible
Lendemain de Noël *(au lieu du 26 décembre)	28 décembre*	Non disponible

**Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM au 1-800-219-5381.**